

Projet de constitution européenne : Varsovie veut une référence à la religion

Article rédigé par *Le Figaro.fr*, le 24 janvier 2003

"Nous, les peuples de l'Europe, tous les citoyens européens, ceux qui croient en Dieu comme source de la vérité, de la justice, du bien et de la beauté, de même que ceux qui ne partagent pas cette foi et cherchent ces valeurs universelles dans d'autres sources.

..", ainsi pourrait commencer la future Constitution européenne, si les pays membres acceptaient la proposition polonaise d'ajouter au texte de la future loi fondamentale de l'Europe un préambule calqué sur celui de la Constitution polonaise. Formulée officiellement avant-hier par le ministre polonais des Affaires étrangères, Wlodzimierz Cimoszewicz devant le Parlement, cette proposition a été présentée hier au président de la Convention européenne Valéry Giscard d'Estaing qui participait à Varsovie à une conférence sur l'élargissement.

"La Pologne est attachée à ce que dans la Constitution européenne figurent des références à certaines valeurs qui font partie de son propre patrimoine et de sa propre constitution", a-t-il reconnu après une rencontre avec le premier ministre polonais Leszek Miller. Selon le président de la Convention, "cette question sera le moment venu l'objet d'un débat à la Convention, d'un libre débat, et nous écouterons avec soin les arguments de la Pologne."

Le président de la Convention s'est également dit sensible à la demande des pays candidats, dont la Pologne, d'être pleinement associés non seulement au débat, mais aussi à la prise des décisions lors de la prochaine réunion intergouvernementale, tout en soulignant que cette question ne relevait pas des compétences directes de la Convention.

Pour l'instant toutefois, l'inscription dans la future constitution européenne des références à Dieu et des valeurs chrétiennes est la seule requête exprimée publiquement par la Pologne.

Cette position a été adoptée par la quasi-majorité des partis politiques polonais, dont les social-démocraties du SLD de Leszek Miller au pouvoir, et le président de la République Aleksander Kwasniewski, issu de cette formation.

"Nous espérons que des principes tels que la solidarité, la communauté des valeurs et des objectifs, ainsi que le respect des identités et des cultures soient inscrits dans le futur traité constitutionnel", a-t-il déclaré hier, lors de la conférence sur l'élargissement à laquelle participait Valéry Giscard d'Estaing.

Cette position est en fait celle de l'Église catholique polonaise, soucieuse de son avenir après l'adhésion de la Pologne à l'Union européenne en mai 2004.

Mais l'Église va encore plus loin dans ses exigences. Elle réclame l'inscription dans le futur traité de l'adhésion d'une clause garantissant à la Pologne l'inviolabilité de sa législation dans le domaine social. Elle souhaiterait notamment y inscrire "la protection de la vie de sa conception jusqu'à la mort", de même l'assurance que le terme "mariage" ne détermine qu'une relation entre un homme et une femme.

> D'accord, pas d'accord ? Envoyez votre avis à [Décryptage](#)

>